



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/156
25 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CHILI AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 21 février 1997 indiquant que M. Ignacio Llanos a été nommé représentant suppléant du Chili au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
